

ANNEXE : Un droit pénal des mineurs qui ne cesse de s'élargir et de se durcir

Laurent MUCCHIELLI, Sociologue, chercheur au CNRS, enseignant à l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines, directeur du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP, www.cesdip.com).

Auteur de nombreux travaux sur la sociologie de la délinquance, sur les politiques de sécurité et de prévention ainsi que sur les émeutes urbaines.

**Texte communiqué à partir de la rencontre-débat du 15 Avril 2007 :
Bandes de jeunes et violences des mineurs au quotidien : analyse et prévention
organisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.**

La volonté d'extension du traitement de la délinquance juvénile s'est exprimée tout au long des années 1990 et 2000 par une vague d'incriminations sans précédent. L'on peut parler d'une véritable frénésie législative, qui conduit soit à créer de nouvelles infractions, soit à élargir la définition des infractions, et dans tous les cas à aggraver leur répression.

Après de longues années de gestation, le nouveau Code pénal est entré officiellement en vigueur le 1er mars 1994. Il crée de nouvelles incriminations visant notamment à pénaliser davantage la petite délinquance (les appels téléphoniques malveillants, la provocation non suivie d'effets) et la délinquance sexuelle (création du délit de harcèlement sexuel). Il durcit par ailleurs la poursuite et la répression d'incriminations préexistantes de trois manières : 1) en alourdissant les peines encourues (notamment en matière de violences sexuelles et d'« outrages » envers les personnes dépositaires de l'autorité publique), 2) en changeant la qualification de certaines infractions (ainsi l'« outrage envers une personne exerçant une mission de service public » était une contravention de 5ème classe et devient un délit, de même que le délit de trafic de stupéfiant devient un crime), 3) en durcissant la qualification de certaines infractions par l'ajout de « circonstances aggravantes ».

Ce dernier processus est sans doute celui qui est le plus influent sur les forces de l'ordre et sur les parquets, conduisant à une augmentation des faits poursuivis et donc à une hausse des statistiques policières et judiciaires, en particulier en matière d'agressions et de vols. Ainsi, l'objectif de lutter contre la délinquance juvénile que l'on sait fréquemment commise en groupe amène la création de la circonstance aggravante d'exercer de la violence ou de voler « en réunion » (que les autres personnes agissent en qualité d'auteurs ou de complices). Sont également renforcées les circonstances aggravantes d'exercer de la violence sur des mineurs de moins de 15 ans, sur des personnes particulièrement vulnérables, sur un ascendant légitime ou naturel et sur un dépositaire de l'autorité publique, et par ailleurs de voler dans les transports collectifs ou encore de voler en commettant en même temps une dégradation.

Ce mouvement fortement initié par la réforme du Code pénal s'est poursuivi sans interruption jusqu'à nos jours, ainsi que le montre le tableau suivant, qui dresse une liste non exhaustive de quelques modifications du code pénal concernant les mineurs depuis 1994.

Tableau 1 : les nouvelles incriminations en droit pénal des mineurs depuis 1994

Loi du 21 janvier 1995	Institution d'une peine complémentaire spécifique aux violences survenues lors de manifestations
Loi du 3 août 1995	Aggravation de la répression de la destruction/dégradation d'immeubles ou d'objets appartenant au patrimoine national
Décret du 6 mai 1996	Création de la contravention d'intrusion dans les établissements scolaires
Loi du 13 mai 1996	Création et sanction du délit d'impossibilité de justifier de ses ressources, tout en étant en relation avec des trafiquants ou des usagers de stupéfiants
Loi du 22 juillet 1996	Aggravation de la peine prévue pour outrage envers une personne dépositaire de l'autorité publique lorsque l'outrage est commis en réunion Assimilation de l'utilisation d'un animal pour tuer, blesser ou menacer à l'usage d'une arme Élargissement de la définition du délit de coups et blessures volontaires qui peut être constitué même en l'absence totale d'ITT
Loi du 17 juin 1998	Aggravation des peines pour les crimes ou délits à caractère sexuel Élargissement de la définition du harcèlement sexuel Création et sanction du délit de bizutage Obligation de dénoncer les mauvais traitements, privations ou atteintes sexuelles infligés à un mineur de quinze ans Aggravation des sanctions de certaines infractions commises dans ou autour les établissements scolaires à l'égard des mineurs
Loi du 18 déc. 1998	Sanction du non-respect de l'instruction obligatoire
Loi du 6 janvier 1999	Instauration d'une peine complémentaire en cas d'actes de cruauté envers les animaux
Loi du 18 juin 1999	Aggravation des peines en cas d'infraction sur un agent des transports publics
Loi du 4 mars 2002	Incrimination et sanction pénale du recours à la prostitution des mineurs Incrimination et sanction pénale de la détention d'images pornographiques représentant des mineurs Aggravation des sanctions pénales de l'enlèvement international d'enfant
Loi du 9 septembre 2002	Introduction de la notion de « discernement » comme fondement de la responsabilité pénale des mineurs Aggravation de la répression des destructions-dégradations Aggravation de la répression de la violence en réunion pour les mineurs Incrimination de l'outrage à enseignants

Loi du 18 mars 2003

Renforcement des sanctions applicables en cas de menaces ou d'actes d'intimidation exercés à l'encontre des personnes exerçant une fonction publique et extension du champ d'application de ces sanctions aux menaces proférées à l'encontre des sapeurs-pompiers, des gardiens d'immeubles, des agents des réseaux de transport public de voyageurs et des professionnels de santé en service

Aggravation des peines en cas de violences ou de menaces visant les professionnels de santé en service, les gardiens d'immeubles et les familles des personnes dépositaires de l'autorité publique

Aggravation des peines sanctionnant les violences commises dans un moyen de transport collectif de voyageurs

Création et sanction pénale du délit d'outrage au drapeau tricolore ou à l'hymne national commis lors d'une manifestation organisée ou réglementée par les autorités publiques

Décret du 19 fév. 2004

Sanction pénale des manquements à l'obligation d'assiduité scolaire

Loi du 9 mars 2004

Elargissement du champ d'application de la circonstance aggravante de bande organisée

Loi du 4 avril 2006

Assimile à des conjoints les personnes ayant contracté un PACS en cas de violence

Loi sur la prévention de la délinquance (janvier 2007)

Accroissement des sanctions des infractions à la législation sur les chiens dangereux

Alourdissement des peines en cas de violences sur une personne dépositaire de l'autorité publique, un sapeur-pompier ou un agent d'un exploitant de réseau de transport public de voyageurs

Création du délit d'embuscade

Création d'une infraction spécifique de détention ou transport sans motif légitime de substances ou produits incendiaires ou explosifs

Aggravation des sanctions en cas d'occupation en réunion des espaces communs ou des toits des immeubles collectifs d'habitation en entravant délibérément l'accès ou la libre circulation des personnes ou en empêchant le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté

Circonstance aggravante lorsque cette infraction est accompagnée de voies de fait ou de menaces, de quelque nature que ce soit